



**DECISION DU MAIRE**  
**Prise en application de l'Article L.2122-22**  
**du Code général des collectivités territoriales**  
**n° DESG-2022-21**

**Le Maire de la commune de LA RAVOIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°12/12.2020 du 14 décembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs des spectacles programmés à l'Espace Culturel Jean Blanc ;

**DECIDE**

Article 1 : Le prix des billets pour les spectacles la saison 2022/2023 à l'Espace Culturel Jean Blanc sont définis comme suit :

- Plein tarif : 19€
- Tarif réduit : 15€
- Tarif jeune / spectacles à voir en famille : 6€
- Tarif spectacle très jeune public : 2€
- Tarif abonnement : 13,25€ à partir de 4 spectacles achetés (spectacle bénéficiant des 3 tarifs)
- Tarif représentation scolaire : 5€

<b>Date</b>	<b>Heure</b>	<b>Discipline</b>	<b>Spectacle</b>	<b>Tarif</b>
Samedi 15 octobre 2022	20h30	Théâtre	Prohibition / Cie l'Effet	19€
			Railleur	15€
				6€
Samedi 22 octobre 2022	20h30	Chanson	Le Grenier de la Chanson	15€ 6€
Mercredi 09 novembre 2022	20h30	Blues Rock	Cédric Burnside	19€ 15€ 6€
Samedi 19 novembre 2022	20h30	Musique	Les Swingirls	19€ 15€ 6€
Vendredi 25 novembre 2022	20h30	Humour	Tom Villa	19€ 15€ 6€

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.fr](http://www.laravoire.fr)

Date de publication : 08/07/2022

Accusé de réception en préfecture  
073-217302132-20220707-DESG-2022-21-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Samedi 03 décembre 2022	18h00	Cirque	Caddie à Caddie / Cie Sonel	6€
Mercredi 07 décembre 2022	16h30	Très jeune public	Le Petit Voyage / Chapiteau Théâtre Cie	2€
Vendredi 13 janvier 2023	20h30	Musique Classique	Duo Violon/Piano Manon Galy et Jorge Gonzales Buajasan	15€ 6€
Samedi 21 janvier 2023	20h30	Humour	David Voinson	19€ 15€ 6€
Vendredi 27 janvier 2023	20h30	Théâtre	Le porteur d'histoire	19€ 15€ 6€
Vendredi 24 février 2023	20h30	Musique	Best of Floyd	19€ 15€ 6€
Samedi 11 mars 2023	20h30	Musique	Les Catas Divas	19€ 15€ 6€
Jeudi 16 mars 2023	20h30	Théâtre	100% Marianne	19€ 15€ 6€
Vendredi 24 mars 2023	19h00	Cirque	Spectacle ZD/Cie Solfasirc	6€
Vendredi 31 mars 2023	20h30	Théâtre	Simone en Aparté	19€ 15€ 6€
Jeudi 06 avril 2023	20h30	Humour	Morgane Cadignan	19€ 15€ 6€

Article 2 : Le tarif réduit s'applique pour les abonnés, étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, carte Savatou, carte Avoisnantes et groupe de plus de 10 personnes.

Article 3 : Le tarif jeune s'applique pour les moins de 16 ans et pour les spectacles à voir en famille.

Article 4 : Une formule d'abonnement est proposée à partir de 4 spectacles achetés (spectacle bénéficiant des 3 tarifs). Le tarif sera de 53€ soit 13.25€ la place.

Article 5 : Dans le cadre de sa politique d'accès à la culture pour tous, la commune délivrera des invitations par spectacle dans les cas suivants :

- Entre 3 et 5 invitations à l'association Culture du cœur, en fonction des spectacles.
- 5 invitations aux élèves de l'école de musique Onde et Notes.
- 1 invitation pour 1 place plein tarif acheté et 1 abonnement offert pour un 1 abonnement acheté par les adhérents de l'amicale du personnel.
- 10 invitations pour les productions et compagnies selon les termes définis dans les contrats de cession.
- 4 invitations aux auditeurs de France Bleu par le biais d'un jeu concours sous réserve de la reconduction du partenariat et des spectacles.

- 1 invitation pour un spectacle pour la saison culturelle en cours, à chaque nouvel habitant majeur, dès lors qu'il est inscrit à la cérémonie des nouveaux arrivants organisée par la commune.
- 4 invitations pour chaque spectacle au service communication de Grand Chambéry pour un jeu concours sur facebook.
- 1 invitation pour chaque spectacle au correspondant du Dauphiné Libéré.
- 2 invitations aux élus référents le soir du spectacle.
- 4 invitations par spectacle à Synchro Bus en contrepartie de l'affiche des spectacles de la saison culturelle dans les bus du réseau STAC.
- Dans le cadre de la mise en valeur de la Commune et de son action culturelle, 10 invitations pourront être mises à disposition des différents acteurs du territoire.

Article 6 : Le régisseur de recettes, les régisseurs suppléants sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de cette décision dont une copie sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Article 7 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Fait à La Ravoire, le 7 juillet 2022

Le Maire,

**Alexandre GENNARO.**



*La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, Boîte postale 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*